

INSCRIVEZ-VOUS POUR RECEVOIR



Dates et renseignements importants tout au long de la peine d'un délinquant



Renseignements sur les différents types de permissions de sorties, de transfères et de mises en liberté



Admissibilité à la libération conditionnelle



Renseignements sur le plan correctionnel du délinquant et ses progrès



Renseignements sur les services du SCC en matière de médiation entre les victimes et les délinquants

FOURNIR UNE DÉCLARATION DE VICTIME



Expliquez l'**effet** que le crime commis par le délinquant a eu sur vous et toute **préoccupation** que vous pourriez avoir pour votre sécurité.

Les **renseignements** fournis sont pris en compte par le **Service correctionnel du Canada** et la **Commission des libérations conditionnelles du Canada** tout au long de la peine du délinquant.

BRANCHEZ-VOUS SUR LE PORTAIL DES VICTIMES



Vous pouvez accéder au portail sécurisé en tout temps.



Indiquez de quelle manière vous préférez recevoir l'information.



Tenez à jour vos coordonnées afin que nous puissions vous joindre.



Demandez d'assister à une audience de libération conditionnelle, présentez une déclaration de victime à une audience et demandez des copies de décisions de libération conditionnelle.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VISITEZ :
CANADA.CA/SERVICE-CORRECTIONNEL-VICTIMES

1-866-806-2275

Écouter

Informer

Collaborer

#InfoVictimes